

Rapport de la Commission de gestion

Comptes 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission de gestion, composée de Messieurs Daniel Freiermuth, Marcel Staub, Vincent Moullet et André Strautmann, s'est réunie les 24 avril, ainsi que les 1^{er}, 4, 11, 22, 29 mai et les 5, 12, et 19 juin 2026 en vue de la présentation de son rapport relatif aux comptes 2025 de la commune de Goumoëns.

La Commission s'est appuyée sur les documents mis à disposition par la Municipalité, lesquels précisent les résultats définitifs des comptes 2025, mis en parallèle avec le budget 2025 et les comptes 2024. La Commission s'est également basée sur le rapport de gestion de l'exercice 2025 faisant l'objet du préavis No. 03/2026 et sur le rapport établi par l'organe de révision, DFG Fiduciaire SA à Echallens. Nous remercions la Municipalité et l'administration communale pour la mise à disposition des pièces demandées par la Commission.

La Commission de gestion a rencontré Monsieur Marc Dumartheray le 4 juin 2026 ainsi que la boursière et la Municipalité le 18 juin 2026. La Commission tient ici à les remercier pour leur disponibilité et d'avoir répondu spontanément, et de manière exhaustive, à toutes les questions relatives à la compréhension et à l'analyse des comptes pour l'exercice écoulé.

Nous tenons à féliciter la boursière, Me Linh Tran et le Syndic pour la clarté des documents et pour leur engagement. Nous renouons donc à reprendre dans notre rapport les analyses et présentation des comptes que l'on retrouve dans lesdits documents.

La Commission a exécuté les contrôles administratifs suivants :

- 1.1 Procédé à un pointage par sondage des écritures, aussi bien des recettes que des dépenses, en les comparant avec les pièces correspondantes.
- 1.2 Vérifié les amortissements légaux.
- 1.3. Pris connaissance du rapport de la fiduciaire.

Le rapport de la Municipalité apporte des commentaires sur les préavis soumis au Conseil Communal et ayant eu une incidence sur l'exercice 2025.

Inventaire des débiteurs

Compte 9115.10

Le montant dû par les débiteurs se monte à CHF 86'058.75.

Amortissements

Les amortissements obligatoires de 2025 se montent à CHF 346'766.00.

Dans les comptes 2025 on trouve des amortissements supplémentaires pour un total de CHF 302'536.91. Les objets concernés par ces amortissements supplémentaires se retrouvent tous avec une valeur au 31.12.2025 de CHF 0.00

Nous relevons la dotation supplémentaire aux fonds de réserve suivante :

| | |
|-----------------------------------------------|---------------|
| Salle polyvalente, parking, ASIRE (359.380.0) | CHF 20'000.00 |
|-----------------------------------------------|---------------|

Comptes de fonctionnement

Le budget 2025 prévoyait un excédent de charges de CHF 143'096.20 alors que les comptes bouclent avec un excédent de revenus de CHF 224'758.15.

Le résultat de l'exercice 2025 s'achève donc sur une amélioration de CHF 367'854.35 par rapport au budget.

Compte 32 – Forêts

Dès le 1^{er} juillet 2025 le Triage des Grand Bois a été élargi avec l'adhésion de 6 nouvelles communes.

La Commission de Gestion n'a pas eu accès aux comptes du Triage. La justesse de la décision prise par la Municipalité nous a été confirmée par le Préfet.

Lors de l'élaboration des nouveaux statuts, nous demandons qu'un membre du conseil communal de chaque commune soit représenté dans l'organe de surveillance. Pour appuyer cette démarche, nous vous soumettons motion 02/2026.

Revenus et patrimoine

Compte 81 – Service des eaux

Les dépenses liées à l'achat d'eau s'élèvent à CHF 139'838.32, contre CHF 120'139,05 pour l'exercice 2024.

Rubrique 81.481.0 – Prélèvement au fond de réserve

Un prélèvement de CHF 101'337.43 a été effectué au chapitre 81 Service des eaux.

Bilans comparés

Rubrique 9280 – Fonds réserves recettes affectées

| | | |
|--------|--------------------------------------------------------------|----------------|
| 9280.2 | Fonds recettes affectées pour l'épuration est resté inchangé | |
| | | CHF 100'000.00 |
| 9280.3 | Fonds recettes affectées pour l'eau | CHF 193'746.64 |

Rubrique 9281 – Fonds de renouvellement

| | | |
|--------|-----------------------------------------------|----------------|
| 9281.1 | Fonds de réserve bâtiment PPE | CHF 54'500.00 |
| 9281.3 | Fonds de réserve séparatif est resté inchangé | CHF 415'078.00 |

Commentaires sur le résultat de l'exercice 2025

Nous signalons à la prochaine Municipalité que le Triage des Grands-Bois disposait d'une réserve financière. Pour rappel, celle-ci ne figure pas selon sa quote-part, dans les comptes de la commune.

Nous réitérons notre souhait de voir, avec la mise en place du nouveau plan comptable MCH2, la valeur des surfaces forestières des trois anciennes communes harmonisée et regroupée.

Recommandations

La COGES souhaite recevoir en temps utile les documents nécessaires à son examen afin de pouvoir les étudier en toute sérénité. Elle désirerait établir un échéancier pour la remise des documents en vue de l'examen des comptes annuels 2026.

La COGES s'est penchée sur la perception des taxes de raccordements des eaux usées et des eaux claires.

Malheureusement, elle n'a pas pu mener cette analyse à son terme, car elle n'avait qu'un accès sporadique aux documents datant d'avant 2024.

La Commission estime que son rôle va au-delà de l'analyse des comptes annuels et qu'il comprend également un examen constructif de la gestion communale qui va au-delà de l'année en cours.

Nous recommandons donc de réviser le règlement communal en la matière au cours de la prochaine législature. Cette proposition est l'aboutissement d'une série d'entretiens et de séances avec le préfet et la Municipalité.

Conclusion :

La Commission de gestion vous prie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2026 présenté par la Municipalité.

Le présent rapport est signé par la Commission de gestion, composée de :

Daniel Freiermuth, président

Vincent Moullet, membre

Marcel Staub, membre

André Strautmann, membre

Goumoëns, le 20 juin 2026

Motion 01/2026

Réseau d'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Au vu des comptes et du rapport de gestion des comptes 2025, la Commission de gestion relève les constats suivants :

- Notre réseau d'eau vieillissant présente des failles systémiques nécessitant souvent des interventions urgentes. Nous prenons pour preuve la page 41 du rapport sur la gestion des comptes,
- Aujourd'hui la Municipalité ne bénéficie pas d'une stratégie d'investissement pour le renouvellement du réseau,
- Lors de la législature actuelle quatre préavis ont été soumis au Conseil Communal pour approbation, sans tenir compte des travaux ne nécessitant pas l'approbation du Conseil.

Dès lors, nous proposons l'adoption de la motion suivante :

« Le Conseil Communal demande à la Municipalité d'étudier l'état actuel du réseau communal et de définir une stratégie pluriannuelle visant la réfection du réseau. Cette stratégie doit permettre de prendre en compte la mise en place d'autres services, tels que la fibre optique, l'alimentation électrique etc. »

Ainsi la Commission de Gestion propose que le Conseil Communal adopte cette motion.

Pour la Commission de Gestion

Daniel Freiermuth, président

Vincent Moullet, membre

Marcel Staub, membre

André Strautmann, membre

Goumoëns, le 25 juin 2026

Motion 02/2026

Triage des Grands Bois

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Au vu du rapport de gestion des comptes 2025 et de notre entretien avec M. Dumarteray du 4 mai 2026, la Commission de gestion relève les constats suivants.

Le Triage des Grands Bois est élargi, cependant la nouvelle version des statuts n'est pas encore validée.

Afin d'avoir un traitement uniforme des associations inter-communales, la Commission de Gestion propose la motion suivante :

« Le Conseil Communal demande à la Municipalité de veiller à ce que les nouveaux statuts prévoient la représentations des deux autorités des communes les constituant. Un représentant des exécutifs et des législatifs communaux doit avoir à part égale un droit de vote sur les décisions importantes concernant le Triage. La représentation des communes doit être égale et indépendante de la répartition des surfaces forestières.

Le nouveau statut doit être soumis pour approbation auprès du législatif des communes le constituant. »

Ainsi la Commission de Gestion propose que le Conseil Communal adopte cette motion.

Pour la Commission de Gestion

Daniel Freiermuth, président

Vincent Moullet, membre

Marcel Staub, membre

André Strautmann, membre

Goumoëns, le 25 juin 2026

Postulat 01/2026

Plan de législature

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Au vu des Rapports de Gestion de la législature actuelle et de la Motion 01/2026 de ce jour, la COGES estime que la commune de Goumoëns, respectivement la Municipalité doit se munir d'une vision pour anticiper les besoins futurs de nos concitoyens.

La Commission de Gestion propose le postulat suivant :

« La Municipalité établit un plan de législature ayant pour objectif de fixer des buts à atteindre tant pour les membres de la Municipalité que pour les représentants des associations intercommunales. »

Ainsi la Commission de Gestion propose que le Conseil Communal adopte ce postulat.

Pour la Commission de Gestion

Daniel Freiermuth, président

Vincent Moullet, membre

Marcel Staub, membre

André Strautmann, membre

Goumoëns, le 25 juin 2026